**DÉPARTEMENT DU NORD** 

**ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE** 

> COMMUNE **DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION 15 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

2024D026

## **OBJET:**

04. EXAMEN DU **COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET DE L'ESPACE CULTUREL ROBERT** HOSSEIN. ANNÉE 2023.

## **EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/04/2024 Reçu en préfecture le 04/04/202 Publié le ID: 059-215904004

L'an deux mil-vingt-quatre, le vingt-huit MARS à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine - M. MORVAN Hervé - Mme BOULENGER Delphine - M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis - Mme CAPPELLE Christiane - M. ROBBE Jean-Pierre - Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc - Mme FLAMENT Laëtitia - Mme PENIN-CŒUR Thérèse - M. CITERNE Joël - Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

## ABSENTS EXCUSÉS:

M. DECREUS Christophe, procuration à Mme BOULENGER Delphine

M. MOUILLE Julien, procuration à M. DELFLY Jean-Louis

M. DELVOYE Philippe, procuration à M. CITERNE Joël

M. TREDEZ Alain, procuration à Mme FLAMENT Laëtitia

Mme BOULENGUER Peggy, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui se rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Receveur Municipal pour 2023, pour l'Espace Culturel Robert Hossein.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUY

La Secrétaire de Séance Sandrá BOULENGUER - PLÉ

Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché te jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le